

NOVEMBRE 2011

NUMÉRO 82

Au fil de L'Yonne

Le magazine d'information du Conseil Général

www.lyonne.com

CIRCULATION HIVERNALE : L'AFFAIRE DE TOUS !



INTERNET
LE NOUVEAU SITE
DES ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES

NOUVEAUTÉ
LE 1^{er} SALON
DES SERVICES
À LA PERSONNE

RÉVEILLON
UN MENU DE FÊTE
COMPOSÉ PAR
LES CHEFS ICAUNAIS



Circulation hivernale : l'affaire de tous

Sécurité routière • DU 18 NOVEMBRE 2011 AU 16 MARS 2012, LE CONSEIL GÉNÉRAL VA ACTIVER LE DISPOSITIF DE VIABILITÉ HIVERNALE AFIN D'ASSURER AUX ICAUNAIS DES CONDITIONS DE CIRCULATION SATISFAISANTES SUR LE RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL. MAIS S'IL OUVRE LES VOIES, L'AUTOMOBILISTE DOIT ENSUITE ADAPTER LES ÉQUIPEMENTS DE SON VÉHICULE ET SA CONDUITE AUX CONDITIONS CLIMATIQUES...

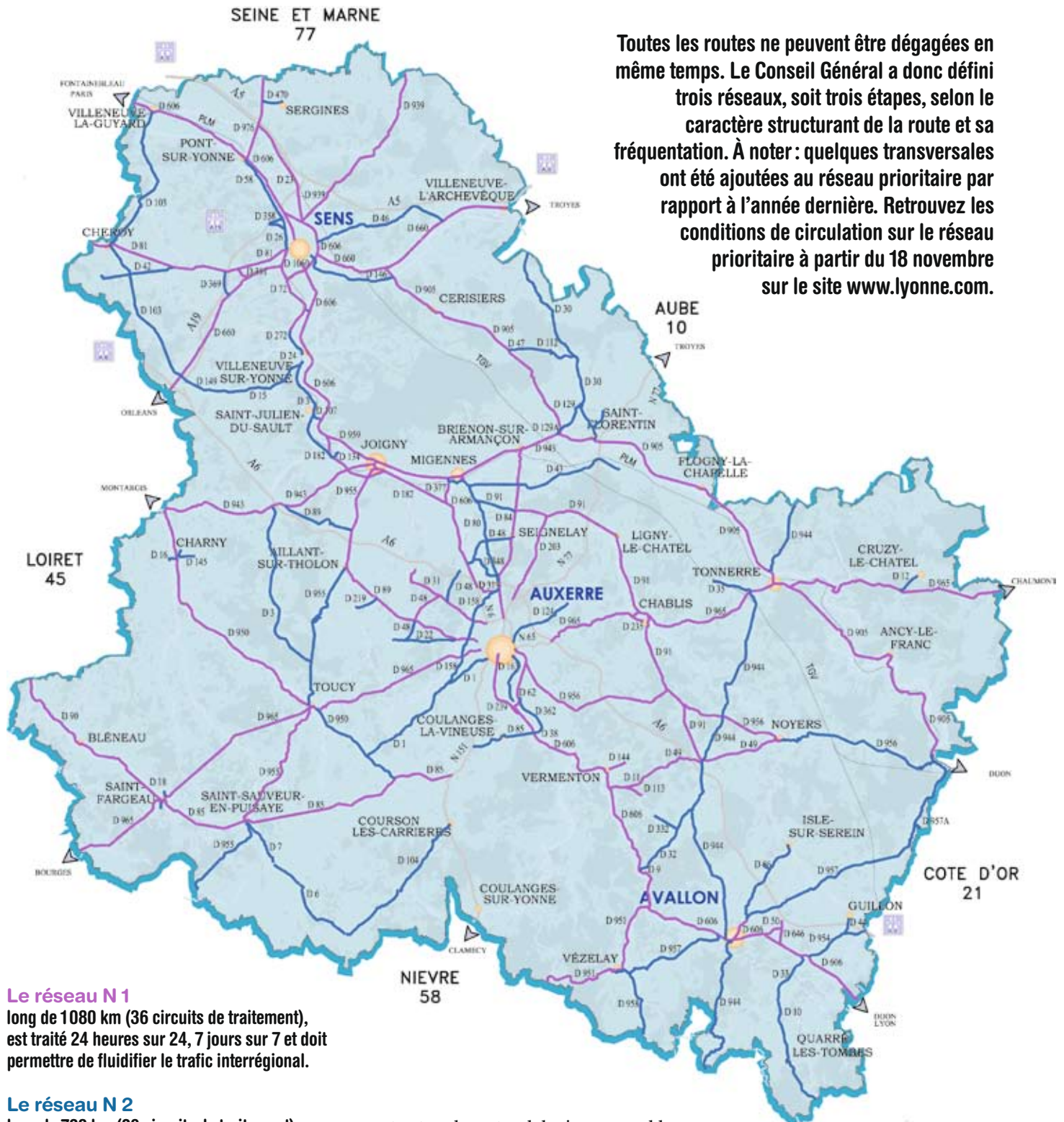
Le maintien de conditions de circulation satisfaisantes sur les routes départementales et leur rétablissement après les chutes de neige ou la formation de verglas font partie des missions du Conseil Général. Chaque année à l'entrée de l'hiver, le Département déclenche le plan de viabilité hivernale qui met en œuvre d'importants moyens humains (une centaine d'agents d'astreinte) et techniques. Du 18 novembre au 16 mars, le Centre d'ingénierie de gestion du trafic (CIGT), cellule opérationnelle de permanence, assure depuis Appoigny l'organisation et la gestion du dispositif en liaison avec les sept agences territoriales routières. Véritable plate-forme du plan de viabilité hivernale, il effectue également le lien avec

les partenaires extérieurs (forces de secours, gendarmerie et police, Direction interrégionale Centre-est, Centre régional d'information et circulation routière, gestionnaires de voirie, services techniques communaux) et assure la continuité du service 24h/24 en surveillance, prévention et traitement.

L'AUTOMOBILISTE IMPLIQUÉ DANS LE DISPOSITIF. Les routes départementales sont scindées en trois réseaux, dont deux prioritaires (N1 et N2, 1 800 km). Comme l'explique le Président du Conseil Général André Villiers, « lors d'intempéries en continu, nous ne pouvons assurer la viabilité de chacune des routes départementales en même temps ; c'est pourquoi les priorités portent tout d'abord sur le réseau structurant permettant de traverser l'Yonne,

puis sur le réseau local donnant accès aux chefs-lieux de communes ». L'application des directives doit permettre de résoudre les difficultés de circulation dans des délais raisonnables dans les cas d'intempéries les plus courants, mais elle ne permet cependant pas de garantir des conditions de circulation sans aucune gêne, quelles que soient les circonstances. Et surtout, la viabilité hivernale est l'affaire de tous : si le Conseil Général dégage les voies, l'automobiliste reste responsable de sa conduite. Il doit anticiper et préparer ses déplacements, s'assurer d'avoir un véhicule adapté aux intempéries (pneus neige...) et ajuster sa conduite aux conditions de circulation. Ainsi, les routes de l'Yonne auront le maximum de chances d'être empruntées avec le minimum de risques.

1 800 km de routes traités 24 h/24, 7 jours sur 7



Toutes les routes ne peuvent être dégagées en même temps. Le Conseil Général a donc défini trois réseaux, soit trois étapes, selon le caractère structurant de la route et sa fréquentation. À noter : quelques transversales ont été ajoutées au réseau prioritaire par rapport à l'année dernière. Retrouvez les conditions de circulation sur le réseau prioritaire à partir du 18 novembre sur le site www.lyonne.com.

Le réseau N 1
long de 1080 km (36 circuits de traitement), est traité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et doit permettre de fluidifier le trafic interrégional.

Le réseau N 2
long de 720 km (29 circuits de traitement), représente l'ensemble du réseau d'intérêt régional. Il est traité après le réseau N 1, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Le réseau N 3 est composé des 3050 km restants. La priorité est de traiter les routes permettant l'accès aux chefs-lieux de communes. Les interventions sont effectuées générale-

ment entre 7h 30 et 17 h les jours ouvrables, lorsque les réseaux 1 et 2 sont dégagés. Par déclenchement du Conseil Général, des agriculteurs et entreprises conventionnés interviennent en configuration neige uniquement. Des communes conventionnées peuvent quant à elles traiter les RD en agglomération. Ce maillage permet ainsi d'agir sur différents réseaux simultanément.



Automobilistes : des conseils indispensables

Les conditions de circulation en temps réel

La carte Yonne Routes, accessible sur le site du Conseil Général www.lyonne.com, indique en temps réel les conditions de circulation sur le réseau prioritairement traité. Elle permet de zoomer sur le secteur de son choix et ainsi de prévoir ou d'ajuster son itinéraire. En cas de conditions de circulation difficiles (rouge), voire impossibles (noir), ne pas hésiter à différer ses déplacements.

À noter cette année : les barreaux routiers renseignés sont désormais plus petits afin d'informer l'utilisateur au plus juste des conditions de circulation sur certaines zones. Durant la saison 2010-2011, la carte Yonne Routes, développée par le service infographie du Conseil Général, a été consultée 43 563 fois par 21 934 visiteurs différents. Une « info trafic » quotidienne est diffusée à 7h08 et 17h08 sur la radio France Bleu Auxerre.



Pour info : la carte des deux itinéraires prioritairement traités (niveaux de service) est téléchargeable sur www.lyonne.com, rubrique « Infos Routes ».

**LES CHIFFRES
2010-2011**

19 jours de neige

19 jours de verglas

540 patrouilles

**108 000 km
parcours**

**145 déclenchements
d'interventions**

**(une à plusieurs
équipes à la fois)**

Suspension des transports scolaires : les parents informés

Face aux difficultés de circulation en période hivernale, le Conseil Général peut être obligé de suspendre partiellement ou totalement les transports scolaires, en vertu du principe de précaution. Les parents d'élèves ainsi que les établissements et les élus, sont alors avertis par un message vocal téléphonique. Les décisions sont également affichées en page d'accueil du site www.lyonne.com. Durant la saison 2010-2011, 56 553 appels ont été émis par le service des transports scolaires afin d'informer les parents d'élèves, principaux de collèges et élus des interruptions et reprises des services. Quatre jours de suspension ont été décidés. Les paramètres à prendre en compte sont nombreux et combinés : l'évolution annoncée de la météorologie, les conditions de circulation constatées avant et après traitement des routes, les capacités de traitement appréciables au plus près des départs des cars (entre 4 h et 6 h)...

En cas de simple appel à la vigilance, il appartient aux transporteurs de prendre la décision d'assurer ou non le transport en tenant compte des conditions de circulation



localement constatées, et ce afin d'éviter une suspension sur l'ensemble du département. Cependant, dès qu'une alerte météo orange est lancée, la circulation des véhicules lourds et les transports en commun peuvent être interdits par les autorités compétentes.

Le numéro de téléphone utilisé figure sur la fiche d'inscription au transport scolaire. Pensez à communiquer par email tout changement de coordonnées. Contact : transportscolaire@cg89.fr

pour une meilleure sécurité

Avant de prendre la route

- **Vérifier les équipements du véhicule.** Veiller au bon entretien périodique de sa voiture est indispensable : freins, éclairage, pression des pneus, essuie-glaces, batterie... doivent être en bon état de fonctionnement.
- **La veille,** occulter les surfaces de visibilité à l'aide d'une protection.
- **Oter la neige accumulée** sur le toit, le capot, les vitres, dégager les phares et gratter la glace, y compris sur la lunette arrière, les vitres latérales et les rétroviseurs. Eviter l'eau chaude qui, en cas d'impact sur le pare-brise, peut contribuer à le faire exploser.
- **Chausser les bons pneus.** Au minimum,

s'assurer d'avoir des pneus en bon état. Dès que l'hiver approche (température ne dépassant pas 7°C), il est conseillé d'adapter sur son véhicule des « pneus neige » ou « pneus contact », qui présentent une structure à lame fine (gomme plus tendre et élastique s'échauffant plus vite) spécialement étudiée pour mieux agripper le revêtement glissant — pluie, neige ou verglas. L'Estonie, la Suède, la Finlande et l'Allemagne imposent cet équipement pour tous les véhicules en période hivernale. Des chaînes neige peuvent être ajoutées en cas de précipitations neigeuses très importantes.

Adapter sa conduite

- **Mettre dans sa voiture** une couverture, une bouteille d'eau et un paquet de gâteaux et rouler doucement au départ du parcours pour faire chauffer le moteur.
- **Respecter les règles du Code de la route.** À noter qu'il est strictement interdit de dépasser les engins de traitement, même s'ils progressent lentement (50 km/h maximum), pour votre sécurité et celle des agents qui les conduisent.
- **Réduire sa vitesse,** prévoir de rallonger son temps de trajet. Les conditions de circulation peuvent se dégrader du fait d'un fort trafic, d'une mauvaise météo, voire de travaux sur le réseau routier. Les caractéristiques de la route (carrefours, virages, pentes...) nécessitent une grande vigilance. Rouler à vitesse excessive est dangereux et augmente le risque de perte d'adhérence.
- **Lorsque les conditions de circulation sont délicates,** augmenter la distance entre les véhicules.
- **En cas de verglas :** éviter les coups de frein et les accélérations brutales.
- **En cas de neige :** conduire en souplesse (accélération progressive lors des démarrages, surtout en côte ; si les roues patinent, enclencher la vitesse supérieure). Utiliser le frein moteur.
- **Dans les zones à risque** (virages, carre-



fours, ponts, sous-bois...), augmenter les distances par rapport au véhicule précédent et utiliser les phares et les feux pour voir et être vu (les antibrouillards uniquement par temps de brouillard). Réduire sa vitesse dans la ligne droite avant les virages et avoir une action souple et constante sur le volant.

Val Baie
Coquard

Vivre autrement la baie.

Miroiterie - Fenêtres - Portes - Volets - Vérandas - Pergolas

Portails - Clôtures - Portes de garage - Stores - Automatismes

*2 adresses
pour mieux vous servir !*

16 rue de Paris SAINT DENIS LES SENS
5 rue du Quenou APOIGNY

03 86 53 27 27

www.valbaie.com

ATCF
AUDIT TECHNOLOGIE CLIMATISATION FROID

Village d'Entreprises du Sénonais ZAC des Vauguilletes à SENS
Entreprise agréée pour la manipulation des fluides ADC n° 18129

**Climatisation
Froid industriel & commercial**

VENTE
INSTALLATION
ENTRETIEN
DEPANNAGE

► Résidentiel et Tertiaire :
► Climatisation
► Centrales VRV
► Pompe à chaleur

► Commerces :
► Meubles Réfrigérés
► Vitrines
► Machines à glace
► Chambres froides
► Laboratoires

Contact :
09 62 51 58 52
www.atcf-energies.fr